

Annexe 2 : Eléments techniques relatifs à la DSP gaz

Les communes de San Martino di Lota, Ville di Petrabugno, Bastia et Furiani sont autorités concédantes d'une concession de gaz arrivée à échéance depuis 1993. Cette concession dessert environ 10 220 usagers avec environ 80 km de réseau sur les 4 communes, une station de stockage de classée SEVESO, une installation maritime d'arrimage de navire GPLier.

L'exploitation s'est poursuivie de fait, la convention étant pourtant caduque, et ENGIE a continué à exploiter les installations.

Depuis 2018, ENGIE relance la Commune pour procéder à la régularisation de ce contrat. La dernière relance date du 19/10/2020 et ENGIE avance une cessation d'activité au 31/03/2021.

Afin d'engager des négociations pour procéder à la passation d'un nouveau contrat de concession, la Ville de Bastia a lancé un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Ce dernier a été notifié le 12/02/2018 à la société BEST ENERGIES.

Dans ce cadre, deux missions ont été confiées au titulaire du marché à savoir :

- Mission N°1 : Audit, diagnostic et préconisations ;
- Mission N°2 : Assistance à la passation et notification de la DSP. Sur ce 2^{ème} point, il est attendu une proposition d'un périmètre, d'une durée et d'une trajectoire pour la nouvelle concession de distribution et de fourniture de gaz par ENGIE.

Concernant l'avancée de cet AMO, la phase N°1 est terminée depuis le 22 octobre 2018 et a donné lieu à un Ordre de Service d'interruption de mission.

✳ Etat des lieux émanant des éléments du compte rendu d'activité 2019

Gaz distribué : propane

Périmètre de la délégation :

4 Communes : Bastia, Ville di Petrabugno, Furiani et San Martino di Lota

Centrale de stockage de l'Arinella :

Autorisation par arrêté préfectoral du 27 mai 1986, modifié et complété.

Ces installations permettent de stocker du propane liquide et de le transformer en propane gazeux

Composition :

- Une installation SEVESO de stockage de 1430 tonnes,
- Une station de traitement odorant,
- Une station de vaporisation,
- Une centrale thermique <2MW,
- Un réseau incendie armé avec bache de stockage,
- Des postes de contrôle et de gardiennage,
- Divers équipements électriques,
- Un centre de dispatching, gestion des interventions,
- Une installation maritime CBM permettant l'arrimage et le dépotage de bateau GPLier, arrêté préfectoral N° 2007-268-6 du 25 septembre 2007
- 1 Canalisation de transport de 218m.

Approvisionnement en Gaz liquide :

Un navire GPLier réalise les approvisionnements.

12 dépotages ont été réalisés en 2019.

Afin d'optimiser les coûts, ce navire est Co affrété par ENGIE, Antargaz/Finagaz et Butagaz

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20210209-0232021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2021

1

Le réseau de distribution :

Localisation	Longueur du réseau en km	Age moyen du réseau en an
Commune de Bastia	66,1	27,5
Commune de Ville de Pietrabugno	5,3	37,9
Commune de Furiani	4,1	15,8
Commune de San Martinu di Lota	4,0	37,9
Zone entière	79,6	28,1

Ressources humaines

Nombre d'agents dédiés à la DSP de Bastia : 42 Equivalent temps-plein (données ENGIE).
En complément certains postes tels que l'ingénierie et le suivi clientèle (facturation, commercial, litige, ...) dépendent du centre Mixte (EDF-ENGIE) de Corse.

Le personnel dédié à la DSP est réparti sur 3 sites :

- Arinella – Centre de stockage
- Erbajolo – Centre de distribution
- Fango - Acheminement

Clientèle (mise à jour 2021):

	BASTIA	VILLE de PIETRABUGNO	FURIANI	SAN MARTINU	ZONE ENTIERE
Clients de Base	9 311	483	137	289	10 220

Tarification

Grille tarifaire au 01/06/2020

	Tarif de Base		Tarif B1/B2	
	Abonnement €/an	Prix en Cent €/kWh	Abonnement €/an	Prix en Cent €/kWh
Juin - 20	96,49	14,19	250,31	10,29

Investissements réalisés en 2019

Objet	Station de l'Arinella	
Règlementation	Requalification de réservoir de stockage	510 k€
Sécurité, Fiabilité	Renouvellement, remplacement flexibles, fiabilisation des équipements	106 k€
Sécurité, modernisation	Ouvrage de distribution Renouvellement de branchements, mise en œuvre vannage, modernisation, protection	826 k€
Modification d'ouvrage	Déplacement d'ouvrage	112 k€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20210209-0232021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2021

?

Développement	Développement	12 k€
Total Investissement 2019		1 566 k€

Eléments Financiers :

Compte d'exploitation 2019	En k€
Produit d'exploitation	9 688
Charges d'exploitation	8 654
Charges liées aux investissements	4 124
Produits - Charges	-3 090

Le compte d'exploitation est déficitaire de 3,1 M€ pour l'année 2019

Patrimoine 2019	En k€
Valeur brute Stockage et transport	24 017
Valeur non amortie Stockage et transport	5 473
Valeur brute réseau de distribution	34 775
Valeur non amortie réseau de distribution	23 524
Total Valeur Brute	58 792
Total valeur non amortie	28 997

Relevé des principales conclusions de l'Audit de l'AMO BEST ENERGIE :

Audit centrale de stockage :

L'audit de la société BEST ENERGIE conclut que les installations du site de stockage l'Arinella sont correctement entretenues et qu'elles sont en bon état.

Certaines préconisations doivent être réalisées et certains contrôles réglementaires doivent être transmis pour intégrations dans les pièces du DCE : Analyse de combustion, analyse de circuit d'eau de chauffage, schéma électrique, rapport de contrôle, rapport de visite DREAL, étude de faisabilité d'énergie alternative pour vaporisateur, ...

Réseau de distribution :

L'audit de la société BEST ENERGIE conclut que les installations du réseau de distribution sont dans un état correct.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20210209-0232021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2021

3

Le contrôle a été réalisé par sondage, néanmoins il convient de réaliser des interventions sur des enveloppes endommagées, des tuyauteries corrodées et repérer les canalisations dans les immeubles à la couleur conventionnelle.

Aspect financier :

Depuis 2015, il est produit un compte d'exploitation simplifié et sans tenir compte des investissements, le compte d'exploitation est négatif.

L'audit de BEST ENERGIE a été réalisé sur 2 années – 2016 et 2017.

Sur ces deux années les comptes d'exploitation proposés par ENGIE laissent apparaître que les charges d'exploitations, hors investissements, sont supérieures aux produits.

Hors approvisionnement, deux postes sont assez conséquents sur la marge de l'entreprise. Il s'agit du poste Personnels et du poste Fourniture et sous-traitance.

En tenant compte des amortissements, le déficit proposé est de 3 732 K€ en 2017 (3 090 K€ en 2019). La valeur de reprise correspond à 24 417 K€ fin 2017.

L'âge moyen du réseau est de 24 ans, suivant les contraintes réglementaires et la durée de vie prévisionnelle de 30 ans. Il devra également être prévu des investissements futurs à provisionner.

❖ Vers des énergies renouvelables (cf. Projet de Rapport Schéma Directeur Energie)

Suite à la finalisation du diagnostic, la municipalité a souhaité compléter son offre énergétique par des énergies renouvelables. Ainsi, deux missions complémentaires ont été confiées à BEST ENERGIE :

- Rédaction d'un schéma directeur pour la création d'un réseau de chaleur et de froid ;
- Etude de faisabilité pour la création d'une unité de valorisation énergétique des déchets.

Dans le cadre de la mission relative à la réalisation d'un schéma directeur pour la création d'un réseau de chaleur, l'AMO a ainsi tiré, d'un diagnostic du territoire, 5 axes de développement pour remplacer progressivement la concession gaz existante (énergie fossile) par des énergies renouvelables :

- **Projet 1 : Mise en place d'une centrale de Cogénération bois (production simultanée de chaleur et d'électricité) entre l'hôpital et les quartiers Montessoro/Cité Aurore associée à un réseau de chaleur qui desservirait les établissements publics, privés et des résidences du secteur (avec mise en place d'unités de transformation par absorption pour faire du froid à l'hôpital et à l'EHPAD).**
- **Projet 2 : Création d'une centrale de production de chaleur et de froid à partir de l'eau de mer associée à un réseau de chaleur et un réseau de froid pour desservir les**

- établissements publics et privés du centre-ville de Bastia. La pertinence technico-économique de ce projet dépendra toutefois de la desserte à terme des résidences du centre-ville (aujourd'hui non compatibles avec un raccordement au réseau) dans le cadre d'un programme de conversion à un mode de chauffage et de froid collectif (projet 2bis).
- Projet 3 : Injection de biogaz dans le réseau propane existant via la mise en place d'une unité de méthanisation de déchets organiques fermentescibles dans le secteur de l'Arinella. Ce projet permettrait de substituer une partie du gaz propane consommé actuellement par la ville de Bastia (et communes environnantes), sous réserve de confirmer la compatibilité entre le biogaz produit et le propane.
 - Projet 4 : Travaux de réhabilitation thermique des logements situés en dehors du périmètre des réseaux des projets 1 et 2.
 - Projet 5 : Mise en place de chaufferies dédiées et petits réseaux de chaleur plaquettes/granulés pour alimenter les établissements et logements situés en dehors des périmètres des deux réseaux de chaleur & froid des projets 1 et 2.

Les axes 1, 2 et 3 concernent des installations nouvelles de production et de distribution d'énergies renouvelables (EnR) tandis que les projets 4 et 5 consistent en une réduction des consommations d'énergies fossiles respectivement par une isolation thermique du parc privé et par la mise en place de petites unités privées de production et de distribution d'énergies renouvelables (EnR).

Dans un double objectif d'indépendance énergétique et de meilleure valorisation des déchets organiques produits sur le territoire, l'axe N°3 relatif à la méthanisation permet de verdir le réseau de gaz propane existant en substituant une partie de biogaz.

En attendant la mise en place de ces nouvelles installations, il est nécessaire de mettre en place une nouvelle DSP et d'entamer en parallèle les démarches de mise en œuvre des 5 axes.

L'ensemble de ces démarches s'inscrit dans la réflexion globale du Plan Climat Air Energie Territorial et s'accompagne de la mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme en y faisant figurer notamment les orientations concernant les réseaux d'énergie dans le Projet d'Aménagement et Développement Durable et les dessertes territoriales dans les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) pour engager la transition énergétique dans le long terme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20210209-0232021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2021